

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00321

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180032110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

En complément de cet accompagnement, Saint-Etienne Métropole apporte une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 4 projets. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 6 000 € pour un montant global de travaux de 133 899 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 6 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget des exercices 2018 et suivants, article 20422, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des

| PIG et Thématique | Nom du propriétaire | Adresse de l'opération | Etat de propriété | Nombre de logements/ Typologie | Prix de revient prévisionnel des travaux - HT | Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah | Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole | Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PIG Saint-Etienne Métropole (ville de Saint-Étienne) Eco-prime | M. et Mme TIXIER | 22 rue Jules Valles SAINT-ETIENNE | Propriétaire occupant | 1 maison individuelle 1 T6 de 168 m ² | 78 903 € | 26 600 € | 1 000 € | Travaux d'économies d'énergie : Etanchéité de la toiture de la terrasse, isolation des combles perdus, remplacement des fenêtres, électricité générale, isolation des parois extérieures, chaudière gaz à condensation Classe énergétique : - avant travaux : G - après travaux : B |
| PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne) Eco-prime | M. Nacim MESSAOUDI Mme Perinne WALEZAK | 6 rue des Amicalistes VILLARS | Propriétaire occupant | 1 maison individuelle 1 T4 de 83 m ² | 8 371 € | 3 767 € | 1 000 € | Travaux d'économies d'énergie : Installation d'une chaudière gaz naturel à condensation et remplacement des menuiseries par des fenêtres PVC avec volets roulants Classe énergétique : - avant travaux : E - après travaux : C |
| PIG Saint-Etienne Métropole (ville de Saint-Étienne) Eco-prime | M. et Mme ROUSILLON | 10 rue Couffinhal SAINT-ETIENNE | Propriétaire occupant | 1 maison individuelle 1 T6 de 200 m ² | 32 075 € | 12 000 € | 1 000 € | Travaux d'économies d'énergie : Installation d'une chaudière à condensation, isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries ainsi que des deux portes d'entrée, installation d'une VMC simple flux Hygro A Classe énergétique : - avant travaux : F - après travaux : D |
| PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne) Accession à la propriété | M. Jérôme ACOSTA Mme. Sarine SCERRA | 21 Cottage de Rabain UNIEUX | Propriétaire occupant | 1 maison individuelle 1 T6 + de 205 m ² | 14 550 € | 6 548 € | 3 000 € | Travaux d'économies d'énergie : Isolation des murs et plafonds, installation d'une chaudière bois granulé et d'une VMC double flux Classe énergétique : - avant travaux : F - après travaux : D |
| TOTAL | | | 4 propriétaires occupants | 4 maisons individuelles dont 1 T4 et 3 T6 | 133 899 € | 48 915 € | 6 000 € | |

Programmes d'Intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants :

